

Annexe Dossier d'Inscription 2022-2023

Elèves en Section ASSP uniquement

Dans le cadre de la formation ASSP, les élèves sont amenés à effectuer des stages dans des structures sanitaires et sociales.

Par conséquent les élèves sont soumis à l'**obligation** réglementaire de vaccination contre :

- la DTP,
- le BCG (*pas obligatoire mais si vous faites un stage en Hôpital, le vaccin sera demandé*)
- l'hépatite B,
- La COVID.

En plus de la fiche de santé, vous devez fournir les documents suivants :

- **un tableau des vaccinations. Le jour de le rentrée il faut à minima que les deux premières injections pour l'hépatite B soit réalisées,**
- **une copie du carnet de vaccination, attention à bien mentionner le nom et prénom de l'élève.**

Un élève ne pourra pas partir en stage si les vaccinations sont incomplètes.

Selon les textes en vigueur, la continuité de la formation sera alors remise en cause.

Pour tout renseignement, merci de contacter le secrétariat du lycée au 05 65 77 14 80.

Document et élément que vous devez fournir au plus tard en septembre:

- Tableau des vaccinations : *uniquement pour une demande d'inscription en filière ASSP*

La Direction

Tableau des vaccinations

Uniquement pour la filière ASSP

Je soussigné Docteur certifie que :

NOM :

Prénom :

Né(e) le

A bénéficié des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé.

VACCINS OBLIGATOIRES :

Type de vaccins	Nom du vaccin	Date de l'injection
DTP		
BCG <i>(Pas obligatoire mais si vous faites un stage en Hôpital, le vaccin sera demandé)</i>		
COVID <i>(Attention le nombre de doses peut varier en fonction de la législation à venir)</i>		
HEPATITE B		1 ^{ère} injection (T ₀) :
		2 ^{ème} injection (T ₀ + 1 mois) :
		3 ^{ème} injection (T ₀ + 6 mois) :

RESULTATS SEROLOGIE HEPATITE B

	Date	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Anticorps anti Hbs • Anticorps anti Hbc si taux inf à 100 UI/L 		UI/L : UI/L :

Fait à le

Signature du médecin et cachet obligatoires